



GAGNEZ DU TEMPS EN DÉPOSANT VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES SUR INTERNET

MÉMO



Grâce aux formulaires en ligne accessibles depuis
le site DEPOTDOC - <https://cpam25.depotdoc.fr/>

vous pouvez adresser des pièces justificatives concernant :

- Le paiement de vos indemnités journalières
- Un accident du travail ou une maladie professionnelle
- Une information administrative ou de droits (affiliation, changement de situation, ...)
- Le services des aides financières
- L'invalidité
- Les rentes
- Un avis d'arrêt de travail
- La Complémentaire Santé Solidaire (C2S)
- Votre statut de frontalier



Ce formulaire est exclusivement réservé aux assurés de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie du Doubs et aux pièces justificatives citées ci-dessus.

Tout autre document ne sera pas traité via ce site (les feuilles de soins, les dossiers
d'Aide Médicale d'État (AME), les demandes de prise en charge de cures thermales
et les modifications de RIB).

LES AVANTAGES



- Transmettre vos documents à la caisse d'Assurance Maladie du Doubs sans vous déplacer.
- Faciliter le traitement de votre dossier.
- Gagner du temps dans vos démarches administratives.



COMMENT TRANSMETTRE VOS DOCUMENTS ?

Vous pouvez numériser vos documents avec un scanner ou l'appareil photo de votre smartphone. Des applications « scanner » existent.
(Seuls les documents lisibles sont acceptés).



FORMATS ACCEPTÉS :

Les documents au format PDF, JPG et PNG sont acceptés.